

PROVINCE DE QUÉBEC

MRC DE LA MATAPÉDIA

MUNICIPALITÉ DE SAYABEC

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sayabec tenue le lundi 7 mars 2022, à 19 h 30 au centre communautaire de Sayabec, 6 rue Keable, à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Siège #1 : Monsieur Frédéric Caron;
Siège #2 : Monsieur Rémi Carrier;
Siège #3 : Madame Joannie Lajoie;
Siège #4 : Monsieur Patrick Santerre;
Siège #5 : Madame Marie Element;
Siège #6 : Monsieur Lorenzo Ouellet.

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur Marcel Belzile, maire. Madame Chimène Ngomanda, directrice par intérim, est aussi présente à cette séance.

Résolution 2022-03-053

Ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par monsieur Lorenzo Ouellet, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'accepter l'ordre du jour tel que reçu.

PROVINCE DE QUÉBEC

MRC DE LA MATAPÉDIA

MUNICIPALITÉ DE SAYABEC

Réunion ordinaire

7 mars 2022

Ordre du jour

1. Mot de bienvenue du maire;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Période de questions concernant des sujets hors de l'ordre du jour;
4. Dispense de lecture et adoption du procès-verbal de février 2022;
5. Comptes à accepter – Février 2022;
6. Administration :
 1. Suivi du maire et des membres du conseil;
 2. Compte courant – Paiement des factures excédant 5 000 \$;
 3. Annulation des soldes résiduels;
 4. Ressources humaines – Remplacement au poste de technicienne en loisir – Embauche;
 5. Avis de refinancement;
 6. Commission municipale – Audit de conformité (dépôt);
 7. Travaux biomasse – Rapport (dépôt);
 8. Maison des Jeunes – Exemption de taxes;

9. Déclarations des intérêts pécuniaires (dépôt);
 10. Dépenses électorales (dépôt);
 11. Liste des contrats de plus de 25 000 \$ – Année 2021 (dépôt);
 12. Vente pour non-paiement de taxes;
7. Invitations et demandes d'appui :
 1. Recommandations du comité des dons;
 2. Projet *Halte routière* – Appui;
 8. Sécurité publique :
 1. ;
 9. Transport :
 1. Ouverture des chemins – Route McNider, rang 12 et Route Drapeau;
 2. Route Melucq – Installation de glissières de sécurité – Mandat MRC;
 10. Hygiène du milieu :
 1. Règlement 2022-04 – Débranchement des gouttières – Projet de règlement;
 2. Travaux PP1 – Soumission;
 3. Règlement des fosses septiques – Dépôt (reporté);
 11. Aménagement, urbanisme et développement :
 1. Dossier du lot 4 347 983 :
 - a) Annulation de vente;
 - b) Autorisation de vente;
 2. Dérogation mineure – 1-7 chemin St-Pierre;
 3. Échange de terrains – Signature;
 12. Loisir et culture :
 1. Rapport financier de la Bibliothèque municipale et scolaire Quilit (dépôt);
 2. Projet *Voisins solidaires*;
 13. Santé et bien-être :
 1. Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie;
 2. Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive;
 14. Projets d'investissement :
 1. Agrandissement du réseau chaleur – Gestion Conseils PMI – Acceptation de l'offre de services;
 2. Résidence La Seigneurie – Entente de subvention – Autorisation de signature;
 15. Affaires nouvelles :
 1. FQM – Solidaires du peuple ukrainien;
 2. Tableur de la situation financière;
 3. Formation des employés;
 4. Poussière sur la rue Industrielle;
 5. Maison des Jeunes – Remerciements;
 6. Évaluation des tâches;
 16. Période de questions;
 17. Levée de la séance.

Période de questions :

Il est tenu une première période de questions au cours de laquelle les personnes présentes dans la salle sont invitées à poser leurs questions concernant des sujets hors de l'ordre du jour. La séance étant diffusée en direct sur la page Facebook de la municipalité de Sayabec, les questions reçues en commentaire de la diffusion sont aussi posées.

Résolution 2022-03-054**Procès-verbaux**

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal à adopter, dans les délais prévus par la loi, permettant la dispense de lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie Element, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2022 tel que rédigé.

Résolution 2022-03-055**Comptes à accepter**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Frédéric Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'approuver le bordereau des dépenses du mois de février 2022 annexé au présent procès-verbal, pour un montant total de 179 484.38 \$, comprenant les crédits budgétaires ou extrabudgétaires, à savoir :

- Salaires du mois : 91 150.80 \$
- Comptes du mois (incluant les incompressibles) : 88 333.58 \$

Je, soussignée Chimène Ngomanda, directrice par intérim, atteste que la Municipalité de Sayabec dispose des crédits suffisants pour assumer le paiement de ces dépenses.

Administration – Informations et suivi du maire :

6.1. Suivi du maire et des conseillers concernant leurs différents dossiers.

Résolution 2022-03-056**Compte courant – Paiement de factures excédant 5 000 \$**

IL EST PROPOSÉ par madame Joannie Lajoie, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le paiement de la facture présentée au tableau ci-bas au cout total de 146 768.00 \$, taxes incluses, puisqu'elle excède 5 000 \$.

Factures excédents 5 000 \$			
Fournisseurs	Numéro de facture	Description	Montant
TMA Inc.	4441	Déneigement - 3 ^e versement 2021-2022	25 702.91 \$
Société de l'assurance automobile	03600 76735 9238 2	Immatriculation véhicules - Année 2022	5 822.61 \$
BT Énergie	845	Réparation biomasse (50% de la facture)	23 083.60 \$
M.R.C. de la Matapédia	26121	Quote-part inspecteur municipal - 1 ^{er} versement	29 968.18 \$
M.R.C. de la Matapédia	26122	Quote-part matières résiduelles - 1 ^{er} versement	46 894.85 \$
Hydro Québec	651 402 444 662	Centre sportif - Du 29 décembre 2021 au 28 janvier 2022	6 495.52 \$
Fusion Environnement Inc.	4362	Cueillette et transport - Février 2022	8 800.33 \$
TOTAL :			146 768.00 \$

Par la même résolution, les conseillers municipaux autorisent que cette dépense prévue au budget soit payée à même le budget courant au compte 500714.

Résolution 2022-03-057

Annulation des soldes résiduels

ATTENDU QUE la Municipalité de Sayabec a entièrement réalisé l'objet des règlements dont la liste apparaît à l'annexe, selon ce qui y était prévu;

ATTENDU QU' une partie de ces règlements a été financée de façon permanente;

ATTENDU QU' il existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

ATTENDU QUE le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du Ministère;

ATTENDU QU' il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés à l'annexe pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Rémi Carrier, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec :

QUE la Municipalité de Sayabec modifie les règlements identifiés à l'annexe de la façon suivante :

- par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « nouveau montant de la dépense » et « nouveau montant de l'emprunt » de l'annexe;
- par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la Municipalité affecte de son fonds général la somme indiquée sous la colonne « Fonds général » de l'annexe;

- par la modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne « subvention » de l'annexe. Les protocoles d'entente ci-joints sont réputés faire partie intégrante des règlements correspondants identifiés à l'annexe.

QUE la Municipalité de Sayabec informe le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous les colonnes « Promoteurs » et « Paiement comptant » de l'annexe

QUE la Municipalité de Sayabec demande au Ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduels mentionnés à l'annexe.

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Résolution 2022-03-058

**Ressources humaines –
Remplacement au poste de
coordonnatrice des loisirs -
Embauche**

CONSIDÉRANT le départ en congé de maternité de madame Vanessa Fillion, coordonnatrice des loisirs, en date du 24 avril 2022;

CONSIDÉRANT qu'un comité de sélection a été mis en place par la résolution 2022-01-013 afin de pouvoir au remplacement de ce poste pour la durée du congé de maternité de madame Fillion;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Frédéric Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'accepter la recommandation du comité de sélection et de procéder à l'embauche de madame Bianka Carrier au poste de coordonnatrice des loisirs pour la durée du congé de maternité de madame Fillion, et ce, rétroactivement à la semaine du 27 février 2022.

Résolution 2022-03-059

**Résolution de concordance
relativement à un emprunt
par billets au montant de
144 700 \$ qui sera réalisé le
14 mars 2022**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Sayabec souhaite emprunter par billets pour un montant total de 144 700 \$ qui sera réalisé le 14 mars 2022, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2002-11	46 400 \$
2002-12	98 300 \$

ATTENDU QU' il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Lorenzo Ouellet, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 14 mars 2022;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 14 mars et le 14 septembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et la directrice générale par intérim et trésorière-adjointe;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2023.	27 200 \$	
2024.	28 000 \$	
2025.	29 000 \$	
2026.	29 700 \$	
2027.	30 800 \$	(à payer en 2027)
2027.	0 \$	(à renouveler)

Résolution 2022-03-060

Soumissions pour l'émission de billets

Date d'ouverture :	7 mars 2022	Nombre de soumissions :	2
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	3 ans et 1 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	14 mars 2022
Montant :	144 700 \$		

ATTENDU QUE la Municipalité de Sayabec a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 14 mars 2022, au montant de 144 700 \$;

ATTENDU QU' à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - CD VALLEE DE LA MATAPEDIA

27 200 \$	2,92000 %	2023
28 000 \$	2,92000 %	2024
29 000 \$	2,92000 %	2025
29 700 \$	2,92000 %	2026
30 800 \$	2,92000 %	2027

Prix : 100,00000 Coût réel : 2,92000 %

2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

27 200 \$	1,75000 %	2023
28 000 \$	2,25000 %	2024
29 000 \$	2,45000 %	2025
29 700 \$	2,55000 %	2026
30 800 \$	2,80000 %	2027

Prix : 98,23900 Coût réel : 3,13897 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CD VALLEE DE LA MATAPEDIA est la plus avantageuse;

IL EST PROPOSÉ par madame Marie Element, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec :

- **QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;
- **QUE** la Municipalité de Sayabec accepte l'offre qui lui est faite de CD VALLEE DE LA MATAPEDIA pour son emprunt par billets en date du 14 mars 2022 au montant de 144 700 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 2002-11 et 2002-12. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;
- **QUE** les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

6.6. Madame Chimène Ngomanda dépose aux membres du conseil municipal la correspondance de la Commission municipale concernant l'audit de conformité.

6.7. Madame Chimène Ngomanda dépose aux membres du conseil municipal le rapport de réparation de la chaudière biomasse à la suite de l'intervention de Combustion Expert.

Résolution 2022-03-061

**Maison des Jeunes –
Reconnaissance aux fins de
l'exemption des taxes
foncières – Opinion**

ATTENDU QUE l'organisme La Maison des Jeunes soumettra à la Commission municipale du Québec une demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes de l'immeuble situé au 6-A rue Keable sur le lot 4 348 639 à Sayabec;

ATTENDU QU' avant d'accorder une reconnaissance, la Commission municipale du Québec consulte la municipalité locale sur le territoire de laquelle est situé l'immeuble visé par la demande;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Lorenzo Ouellet, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de déclarer n'avoir aucune objection à la demande d'exemption de taxes déposée à la Commission municipale du Québec par l'organisme La Maison des Jeunes pour l'immeuble situé au 6-A rue Keable sur le lot 4 348 639 à Sayabec dans la mesure où la Loi sur la fiscalité municipale le permet. De plus, advenant le cas où il y aurait une audience, la municipalité de Sayabec ne souhaite pas être représentée.

-
- 6.9. Madame Chimène Ngomanda, directrice par intérim, fait le dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires reçues de la part des membres du conseil municipal.
- 6.10. Madame Chimène Ngomanda, directrice par intérim, fait le dépôt des rapports de dépense des candidats aux élections de novembre dernier.
- 6.11. Madame Chimène Ngomanda, directrice par intérim, dépose la liste des contrats conclus qui comportent des dépenses de plus de 25 000 \$ pour l'année 2021.
-

Résolution 2022-03-062

**Vente pour non-paiement de
taxe**

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit percevoir toutes taxes municipales sur son territoire;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité de transmettre au bureau de la MRC de La Matapédia, la liste des immeubles pour lesquels les débiteurs sont en défaut de payer les taxes municipales, afin que ces immeubles soient vendus en conformité avec les articles 1022 et suivants du Code municipal.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie Element, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec :

- **QUE** la directrice générale par intérim, Madame Chimène Ngomanda, transmette, avant le 18 mars 2022, au bureau de la MRC de La Matapédia, la liste des immeubles jointe en annexe, pour qu'il soit procédé à la vente desdits immeubles à l'enchère publique, conformément aux articles 1022 et suivants du Code municipal, pour satisfaire aux taxes municipales impayées, avec intérêts et frais encourus, à moins que ces taxes, intérêts et frais ne soient payés avant la vente.
- **QU'** une copie de la présente résolution et du document qui y est joint soit transmise à la Commission scolaire des Monts-et-Marées.

Résolution 2022-03-063

**Liste des appuis et des dons -
Approbation**

Suivant les recommandations du Comité des dons, il est proposé par monsieur Rémi Carrier, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'approuver les dons suivants :

<u>Demandeur</u>	<u>Projet/événement</u>	<u>Don/commandite</u>
Chorale de Sayabec	Don	50 \$
Hockey Vallée	Tournoi du 10 au 13 mars 22	Gratuité au centre comm. + ½ prix pour la location du restaurant de l'aréna
Accorderie de la Matapédia	Don	50 \$
Maison de la Culture	Fonctionnement	2 000 \$
<u>TOTAL</u>		<u>2 100 \$</u>

Résolution 2022-03-064

Projet Halte routière – Appui

IL EST PROPOSÉ par madame Marie Element, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec :

QUE la municipalité de Sayabec appuie la Gare patrimoniale/Maison de la Culture porteuse du projet concernant leur demande dans le cadre du Fonds Régions et ruralité (FRR) de La Matapédia pour la Halte routière. Et la Municipalité de Sayabec va contribuer pour un montant de 15 109 \$ en service et 24 882 \$ en argent.

Résolution 2022-03-065

Transport – Ouverture des chemins – Route McNider, rang 12 et Route Drapeau

IL EST PROPOSÉ par monsieur Patrick Santerre, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le Centre acéricole matapédien inc. à procéder à l'ouverture du chemin du Lac Castor à partir du début mars 2022 jusqu'à la fin de la période des sucres. Le tronçon sera ouvert par la Municipalité de Sayabec à partir de

l'intersection de la route Sainte-Paule jusqu'au Chemin de la montagne ronde. Le conseil municipal tient à mentionner aux responsables qu'ils doivent remettre le chemin en état, advenant des bris causés par la circulation des véhicules.

Par la même résolution, le conseil municipal autorise l'ouverture du rang 12 jusqu'à l'érablière de monsieur Stéphane Lévesque. Cette section comprend également l'érablière de madame Caroline Poirier et monsieur Yannick Turcotte.

Par la même résolution, le conseil municipal autorise le déneigement d'une section de la route Drapeau conduisant à l'érablière de monsieur Christian Morin. L'ouverture devrait s'effectuer vers le début avril.

Résolution 2022-03-066

**Transport – Route Melucq –
Ajout de glissières de sécurité
– Mandat MRC**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Frédéric Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de mandater le service de génie de la MRC de La Matapédia afin qu'ils évaluent le projet d'installation des glissières de sécurité dans la croche de la route Melucq. Le mandat comprend la visite terrain et relevé, les plans et devis ainsi que l'estimation préliminaire pour les travaux.

10.1. Dépôt du projet de règlement 2022-04 relatif aux rejets dans les réseaux d'égouts et aux débranchements de gouttières.

Résolution 2022-03-067

**Hygiène du milieu – Travaux
PP1 – Soumission**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Rémi Carrier, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'accepter la soumission # 8338 de l'entreprise Décartecq Inc. au coût total de 8 815 \$, plus les taxes applicables, pour les travaux de remplacement des contrôles pneumatiques au poste de pompage *PP1* tels que détaillés dans ladite soumission.

10.3. Ce point est reporté à une séance ultérieure.

Résolution 2022-03-068

**Urbanisme – Lot 4 347 983 –
Annulation de la vente**

CONSIDÉRANT qu'en raison du zonage agricole le lot 4 347 983 ne peut pas être séparé du lot 4 347 982;

CONSIDÉRANT que cette information n'était pas connue au moment de

la mise en vente et a été découverte que lors de la préparation de l'acte de vente notarié;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Rémi Carrier, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de procéder à l'annulation de la vente du lot 4 347 983 autorisé par la résolution 2021-09-206.

Par la même résolution, les membres du conseil municipal autorisent le remboursement d'une somme de 35 600 \$, incluant les frais de notaire de 500 \$ déjà engagé, à madame Martine Bouillon.

Résolution 2022-03-069

**Urbanisme – Lot 4 347 983 –
Vente**

CONSIDÉRANT qu'en raison du zonage agricole le lot 4 347 983 ne peut pas être séparé du lot 4 347 982;

CONSIDÉRANT que cette information n'était pas connue au moment de la mise en vente et a été découverte que lors de la préparation de l'acte de vente notarié;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Lorenzo Ouellet, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser la vente du lot 4 347 983 à l'entreprise A&D Landry, acquéreur du lot 4 347 982 à la suite de l'appel d'offres de septembre 2021 (résolution 2021-09-206), au montant de 200 \$, plus les taxes applicables.

11.1a. Monsieur Marcel Belzile, maire, présente la demande de dérogation mineure DPDRL210195 présentée par monsieur Jonathan Lavoie pour sa propriété située au 1-7, chemin St-Pierre :

La demande est la suivante :

- Une dérogation mineure est demandée afin de permettre la construction d'un chalet d'une superficie de 38 mètres carrés aux dimensions de 5.20 mètres (mur latéral) X 7,44 mètres (mur avant) en non-conformité avec les dispositions de l'article 6.3 du règlement de zonage 2005-04.

Article 6.3 Dimensions d'un bâtiment principal [LAU art.113 ; 2^e al. ; para. 5°]

Les dimensions minimales d'un chalet, excluant tout bâtiment annexe, sont celles définies au tableau 6.1.

Selon les normes contenues au tableau 6.1, la largeur minimum du mur avant d'un chalet ne peut être inférieur à 7.0 mètres et la largeur du mur latéral ne peut être inférieur à 6.0 mètres et présenter une superficie totale minimum de 60 mètres carrés.

Suite à l'avis publié le 17 février dernier, aucun commentaire n'a été reçu par courriel ou par la poste. L'assemblée publique de consultation est ouverte.

Résolution 2022-03-070

**Urbanisme – Dérogation
mineure – Monsieur Jonathan
Lavoie**

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme s'est penché sur cette demande et qu'il a émis une recommandation favorable;

CONSIDÉRANT QU' un avis public a été publié le 17 février dernier invitant tout intéressé à se faire entendre par courrier ou par courriel ou encore en personne lors de la présente séance;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Frédéric Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'accepter la demande de dérogation mineure DPDRL210195 présentée par Jonathan Lavoie pour sa propriété située au 1-7, chemin St-Pierre.

Résolution 2022-03-071

**Urbanisme – Échange de
terrains rue Industrielle**

CONSIDÉRANT la modification des règlements d'urbanisme pour le prolongement de la rue Industrielle;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Rémi Carrier, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser l'échange de la boucle de rue se trouvant sur le terrain portant le numéro de lot 6 369 772 avec le terrain portant le numéro 6 284 012 appartenant Constructions H.L. Thériault inc.

Monsieur Marcel Belzile, maire, ainsi que madame Chimène Ngomanda, directrice générale par intérim, sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents relatifs à ce dossier.

12.1. Madame Chimène Ngomanda, directrice par intérim, dépose le rapport financier 2021 de la Bibliothèque municipale et scolaire Qulit.

Résolution 2022-03-072

**Engagement au projet voisins
solidaires**

ATTENDU QUE l'appel de projets *Voisins solidaires* financé par l'organisme Espace MUNI vient soutenir les municipalités et les MRC qui souhaitent développer, maintenir ou améliorer des initiatives *Voisins solidaires* permettant de tisser des liens sociaux et intergénérationnels, de briser l'isolement et de contribuer à la santé globale et à la qualité de vie des citoyennes et citoyens, ainsi qu'au développement des communautés.

ATTENDU QUE la municipalité de Sayabec manifeste de la volonté à développer un projet *Voisins solidaires*, car elle a à coeur de contribuer à développer, chez les citoyennes et les citoyens, un fort sentiment d'appartenance à la communauté, de susciter la participation et l'implication dans le milieu de toutes et tous, et d'améliorer la qualité de vie de la population par des initiatives rassembleuses ayant des impacts positifs sur son environnement physique et social.

IL EST PROPOSÉ par madame Joannie Lajoie, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de confirmer formellement l'engagement de la municipalité de Sayabec à mettre en œuvre, dans un délai de deux (2) ans, un projet *Voisins solidaires* avec la collaboration des citoyennes et citoyens, ainsi que des organismes du milieu.

Résolution 2022-03-073

Autorisation à signer la demande de financement

ATTENDU QUE L'appel de projets *Voisins solidaires* financé par l'organisme Espace MUNI vient soutenir les municipalités et les MRC qui souhaitent développer, maintenir ou améliorer des initiatives *Voisins solidaires* permettant de tisser des liens sociaux et intergénérationnels, de briser l'isolement et de contribuer à la santé globale et à la qualité de vie des citoyennes et citoyens, ainsi qu'au développement des communautés.

IL EST PROPOSÉ par madame Marie Element, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser madame Chimène Ngomanda, directrice par intérim, à signer au nom de la municipalité de Sayabec tous les documents relatifs à la demande de financement présentée dans le cadre de cet appel de projets.

Résolution 2022-03-074

Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie

CONSIDÉRANT que la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre ;

CONSIDÉRANT que le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre ;

CONSIDÉRANT que malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société ;

CONSIDÉRANT que le 17 mai est la Journée internationale contre l’homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu’elle résulte d’une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003.

CONSIDÉRANT qu’il y a lieu d’appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Lorenzo Ouellet, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de proclamer le 17 mai JOURNÉE INTERNATIONNALE CONTRE L’HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE et de souligner cette journée en tant que telle.

Résolution 2022-03-075

**Proclamation de la première
Journée nationale de
promotion de la santé mentale
positive**

CONSIDÉRANT que le 13 mars 2022 est la première *Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive*;

CONSIDÉRANT que le 13 mars 2020 – date de la déclaration de l’état d’urgence sanitaire au Québec du fait de la menace grave à la santé de la population que constituait la pandémie de la COVID-19 – représente un moment clé de la prise de conscience par la société québécoise de l’importance de la santé mentale positive et de son soutien continu;

CONSIDÉRANT que la promotion de la santé mentale positive vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience;

CONSIDÉRANT qu’il a été démontré que par leurs initiatives diverses les municipalités peuvent jouer un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale positive de leurs concitoyennes et concitoyens;

CONSIDÉRANT que le Mouvement Santé mentale Québec et ses organismes membres lancent le 13 mars 2022 leur **Campagne annuelle de promotion de la santé mentale** sous le thème *CHOISIR, C’EST OUVRIR UNE PORTE*;

CONSIDÉRANT que le Mouvement Santé mentale Québec offre au cours de la Campagne de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population du Québec et utilisables tout au long de l’année;

CONSIDÉRANT que dans le contexte de la pandémie, les individus, les organisations et les collectivités ont besoin, plus que jamais, de s’outiller pour favoriser la santé mentale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Rémi Carrier, conseiller,

et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de proclamer la *Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive* et d'inviter toutes et tous les citoyens et citoyennes ainsi que toutes les organisations et institutions de notre municipalité à faire connaître les outils de la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème *CHOISIR, C'EST OUVRIR UNE PORTE*.

Résolution 2022-03-076

**Agrandissement du réseau
chaleur – Mandat à Gestion
Conseils PMI**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Patrick Santerre, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'octroyer le mandat de services professionnels de la firme Gestion Conseil PMI afin de préparer la chaudière biomasse et d'agir en gestion de projet pour l'agrandissement du réseau biomasse de la Municipalité de Sayabec et d'accepter l'offre de services présentée à cette fin au montant de 15 000 \$, plus les taxes applicables.

Résolution 2022-03-077

**Résidence La Seigneurie –
Entente de subvention –
Autorisation de signature**

IL EST PROPOSÉ par madame Joannie Lajoie, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser madame Chimène Ngomanda, directrice par intérim, et monsieur Marcel Belzile, maire, à signer pour et au nom de la municipalité de Sayabec l'*Entente concernant la subvention à la municipalité de Sayabec pour le financement du projet d'habitation Résidence La Seigneurie* entre la Municipalité, la Société d'Habitation du Québec et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Résolution 2022-03-078

**Résidence La Seigneurie –
Entente de subvention –
Autorisation de signature**

ATTENDU QUE la Fédération de Russie a envahi militairement la république d'Ukraine;

ATTENDU QUE la Fédération de Russie a, se faisant, violé les règles internationales du respect de l'intégrité des frontières nationales et provoque la mort de milliers de personnes et l'exode de citoyens ukrainiens;

ATTENDU QU' à notre époque, la solution militaire est inacceptable pour régler les conflits entre nations;

ATTENDU QUE les élus·es municipaux et le peuple québécois sont profondément affligés par les souffrances vécues par le peuple et les communautés ukrainiennes;

ATTENDU QUE la volonté des élus-es municipaux du Québec d'exprimer leur désapprobation la plus totale de cette situation et du recours aux armes pour régler les conflits;

ATTENDU QUE la volonté des élus-es municipaux et de la population québécoise d'exprimer leur solidarité avec le peuple ukrainien;

ATTENDU QUE les gestes de solidarité de plusieurs municipalités et de nombreux Québécois envers le peuple ukrainien, notamment à travers des dons à la Croix-Rouge canadienne;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Frédéric Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec :

QUE la municipalité de Sayabec condamne avec la plus grande fermeté l'invasion de l'Ukraine par la Russie;

QUE la municipalité joigne sa voix au concert des nations pour appeler la Russie à mettre fin à son agression et à retirer toutes ses forces de l'Ukraine et à régler ses différends par la voie de la diplomatie;

QUE la municipalité demande au gouvernement du Canada de prendre toutes les mesures nécessaires pour amener la Russie à abandonner son attitude belliqueuse;

QUE la municipalité invite ses citoyens à participer à l'effort de solidarité envers le peuple ukrainien;

QUE la municipalité déclare son intérêt à contribuer à cet effort collectif et humanitaire et invite tous les groupes et intervenants à se mobiliser pour organiser l'accueil de ces personnes réfugiées sur notre territoire;

QUE copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Canada, M. Justin Trudeau, à la ministre des Affaires étrangères, M^{me} Mélanie Joly, au premier ministre du Québec, M. François Legault, à l'ambassade de la République d'Ukraine, à l'ambassade de la Fédération de Russie, à la Fédération québécoise des municipalités et aux médias régionaux et nationaux.

Affaires nouvelles

- 15.2. Monsieur Patrick Santerre, conseiller, aimerait avoir le tableur contenant les informations financières (prêts, paiements, échéance, etc.) Madame Ngomanda fera l'envoi du document demandé.
 - 15.3. Monsieur Rémi Carrier, conseiller, questionne la direction concernant la formation qui devait être donnée aux nouveaux employés des travaux publics.
 - 15.4. Monsieur Patrick Santerre, conseiller, soulève la problématique de la poussière sur la rue Industrielle.
 - 15.5. Madame Chimène Ngomanda, directrice générale par intérim, dépose la lettre de remerciements reçue de la Maison des Jeunes à la suite du don accordé en février dernier.
-

Période de questions :

Il est tenu une seconde période de questions au cours de laquelle les personnes présentes dans la salle sont invitées à poser leurs questions. Comme la séance est aussi diffusée en direct via la page Facebook de la municipalité, les questions posées en commentaires de la diffusion sont aussi adressées au conseil municipal.

Résolution 2022-03-079

Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ par monsieur Lorenzo Ouellet, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec que la séance soit levée à 21 h 42.

Marcel Belzile
Maire

Chimène Ngomanda
Directrice générale par intérim

Je, Marcel Belzile, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

CN/ib